



Rapport Financier Semestriel

30 juin 2024



P2 Faits Marquants & Chiffres Clés

P3 Normes, Principes & Méthodes Comptables appliquées par le Groupe

P5 États Financiers Consolidés IAS/IFRS

P10 Gouvernance, Déontologie & Gestion Des Risques

P15 Comptes Sociaux



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC



Le 19 septembre 2024 le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Mohammed FIKRAT, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 30 juin 2024. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 26 septembre 2024.

FAITS MARQUANTS

Durant le premier semestre 2024, le Crédit Agricole du Maroc a poursuivi la réalisation de son plan d'action pour l'exercice en cours en enregistrant une progression de +21% de son PNB Consolidé et de +29% de son PNB Social, corrélée à une augmentation de l'encours des crédits distribués (+5%) et des dépôts à vue collectés (+7%).



MOBILISATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC POUR L'APPUI AUX AGRICULTEURS

Pour faire face à six années successives de sécheresse, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a multiplié les dispositifs d'accompagnement de la clientèle concernée, notamment à travers :

- La réorientation des financements et l'accès aux facilités de paiement ;
- L'octroi de lignes de financement aux importateurs de céréales et d'oléagineux ;
- La mise à disposition de solutions de financement adaptées aux importateurs de bétail et d'aliments de bétail afin de sécuriser l'approvisionnement du marché national et d'accroître l'offre de ces produits.

PARTENARIAT ENTRE LE CAM & L'AFD POUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE DURABLE

Le Crédit Agricole du Maroc et l'Agence Française de Développement signent deux conventions de crédit, pour un montant global de 70 millions d'Euros, ciblant le financement des investissements contribuant à la résilience et à la durabilité de l'économie marocaine.

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC LANCE SON OFFRE D'AFFACTURAGE

En marge de la 16^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM), le Crédit Agricole du Maroc a lancé son offre d'affacturage à travers sa filiale CAM Factoring.



DYNAMISATION DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES RESSOURCES CLIENTÈLE

À fin juin 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc porte l'encours de ses crédits distribués à 113 milliards de dirhams, contre 108 milliards de dirhams au 30 juin 2023, soit une progression de plus de 5 milliards de dirhams. Cette évolution est en phase avec la mobilisation de la banque pour contribuer au financement de l'ensemble des secteurs de l'économie et notamment le secteur agricole dans un contexte difficile marqué par le déficit hydrique. Le Crédit Agricole du Maroc continue à consolider son engagement pour le soutien de l'agriculture et du monde rural. Par ailleurs, l'encours de l'épargne mobilisée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élève à 108 milliards de dirhams, en progression de +4% par rapport au 30 juin 2023, où il atteignait 104 milliards de dirhams. Cette croissance est soutenue par une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+7%), parallèlement à une diminution des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire Consolidé de 2,3 milliards de dirhams au terme du mois de juin 2024, marquant une progression de +21% comparativement à fin juin 2023 où il s'affichait à 1,9 milliard de dirhams.

Le Produit Net Bancaire Social s'établit, quant à lui, à 2,2 milliards de dirhams en hausse de +29% par rapport à fin juin de l'année précédente.

Les variations enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement dues à la croissance des revenus des activités de marché et à la progression de la marge sur commissions.

RÉSULTAT NET

À fin juin 2024, le Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 116 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 106 millions de dirhams, marquant ainsi des progressions respectives de +247% et +178% comparativement au 30 juin 2023.

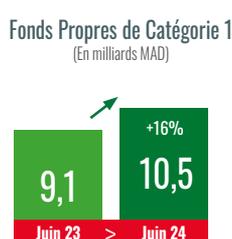
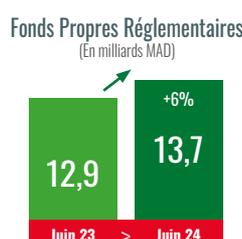
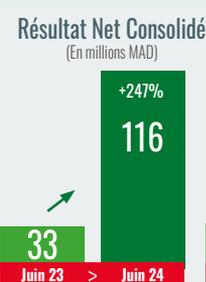
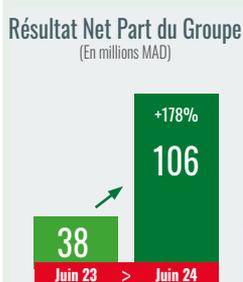
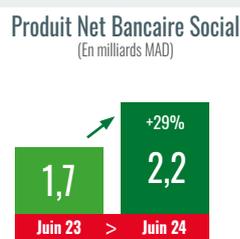
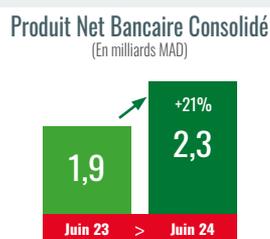
Par ailleurs, au terme du premier semestre 2024 et au niveau des comptes sociaux, le Résultat Net s'est établi à 104 millions de dirhams, en progression de +194% comparativement au 30 juin 2023.

Les variations enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement dues à celles constatées au niveau du Produit Net Bancaire.

RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme du premier semestre 2024, les Fonds Propres Réglementaires du Crédit Agricole du Maroc s'élèvent à 13,7 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de +6% par rapport au 30 juin 2023. Par ailleurs, la banque a enregistré une croissance de +16% de ses Fonds Propres de Catégorie 1 qui atteignent désormais 10,5 milliards de dirhams.

Ainsi, le Crédit Agricole du Maroc conforte son assise financière dans le cadre d'une politique conciliant rentabilité, croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires.





1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC. Dans les comptes consolidés présentés au 30 Juin 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisés.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
- Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun ; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune ;
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités ;
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.I.N	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100%	100%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	40%	40%	MEE ²
IMMO VERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	45,24%	45,24%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG
CAM FACTORING	Affacturation	100%	100%	IG

¹: Intégration Globale ²: Mise en Équivalence

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.
- À la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

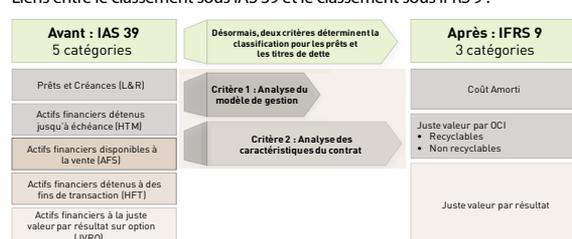
La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture [renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre].

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

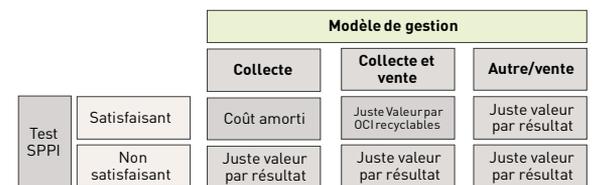
Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9. Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- **Passif financier au coût amorti** : Il s'agit du classement par défaut ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat par nature** : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable** : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat. Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.



Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories (« Buckets ») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

- Bucket 1 :** Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
- Bucket 2 :** Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
- Bucket 3 :** Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39)- ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires :** Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
- **Taux d'actualisation :** Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM.

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8 ;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 Écarts DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

Contrats de location-financement (position bailleur) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique " Intérêts et produits assimilés ". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Contrats de location simple (position preneur)

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
 - Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation
- La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :
- Bail commercial : 9 ans
 - Bail à usage d'habitation : 3 ans
 - Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
 - Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme déposé en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destiné à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux-ci sont détenus pour leur quasi-totalité depuis plus d'un an.

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrants à partir du 1^{er} Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.



BILAN IFRS

en milliers de dh

ACTIF IFRS	Note	30/06/24	31/12/23
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		3.926.370	4.661.123
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		9.332.485	4.610.404
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	9.071.219	4.363.032
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	261.266	247.373
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		6.156.434	5.091.025
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	4.106.838	3.031.729
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.049.596	2.059.297
Titres au coût amorti	5.7	6.760.947	5.707.579
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	1.823.362	828.731
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	104.735.897	105.709.390
Écart De Réévaluation Actif Des Portefeuilles Couverts En Taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	15.154	38.552
Actifs d'impôt différé	5.8	292.072	291.336
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2.397.764	2.665.897
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	17.436	18.711
Immeubles de placement	5.11	4.816.852	4.817.359
Immobilisations corporelles	5.11	5.085.170	5.220.228
Immobilisations incorporelles	5.11	165.383	172.760
Écart d'acquisition	5.12	306.908	306.908
TOTAL		145.832.234	140.140.004

en milliers de dh

PASSIF CONSOLIDÉ	Note	30/06/24	31/12/23
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		3.704	8.879
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	3.704	8.879
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	19.858.699	14.534.897
Dettes envers la clientèle	5.5	100.751.978	100.069.892
Titres de créance émis	5.6	4.887.909	5.556.835
Passifs d'impôt exigible	5.8	61.159	47.240
Passifs d'impôts différés	5.8	1.123.432	1.090.613
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2.604.555	2.692.522
Provisions pour risques et charges	5.14	307.858	301.894
Subventions et Fonds assimilés		7.156	7.959
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	5.967.025	5.833.243
Capitaux Propres		10.258.759	9.996.030
Capital et réserves liées		7.000.937	7.000.937
Réserves Consolidées		3.266.837	3.112.526
Réserves consolidées - Part du groupe		2.784.887	2.767.495
Réserves consolidées - Part des minoritaires		481.950	345.030
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-124.903	-162.521
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		-124.903	-162.521
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice		115.888	45.088
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		105.968	41.591
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		9.920	3.497
TOTAL		145.832.234	140.140.004

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de dh

	Note	30/06/24	30/06/23
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		2.832.258	2.710.646
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1.305.041	-1.113.402
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	1.527.217	1.597.245
Commissions (produits)		345.108	314.394
Commissions (charges)		-24.200	-32.216
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	320.908	282.178
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	493.563	64.941
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		465.185	75.506
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		28.378	-10.565
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	27.877	34.706
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-30.838	-4.309
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		58.714	39.015
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	41.915	32.521
Charges des autres activités	2.5	-154.410	-151.135
PRODUIT NET BANCAIRE		2.257.070	1.860.456
Charges générales d'exploitation	2.9	-1.057.762	-1.016.143
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-156.694	-161.773
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1.042.614	682.540
Coût du risque de crédit	2.6	-883.630	-618.138
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		158.983	64.402
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		-931	-488
Gains ou pertes nets sur autres actifs		4.288	-15.261
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		162.340	48.653
Impôts sur les bénéfices		-46.452	-15.264
RÉSULTAT NET		115.888	33.389
Résultats minoritaires		9.920	-4.742
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		105.968	38.131
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		2,28	0,90
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		2,28	0,90

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	30/06/24	31/12/23
Résultat avant impôt	162.343	21.343
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	156.693	320.360
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	638.035	481.556
+/- dotations nettes aux provisions	34.896	142.686
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	931	-74
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-7.757	-6.547
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- autres mouvements	72.795	-20.535
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	895.593	917.446
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4.323.443	-3.989.578
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	985.924	-4.092.839
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-6.448.938	1.116.708
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	157.514	-561.768
Impôts	-41.756	-28.908
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1.023.813	-7.556.385
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	34.123	-6.617.596
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	108.352	-102.922
+/- flux liés aux immeubles de placement	43	-1.405
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	17.092	-128.617
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	125.487	-232.944
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-22.355	-10.164
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-872.014	1.356.194
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-894.369	1.346.030
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-734.759	-5.504.510
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4.661.119	10.165.628
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	4.661.119	10.165.628
Comptes [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3.926.360	4.661.119
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	3.926.360	4.661.119
Comptes [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-734.759	-5.504.509

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	30/06/24	31/12/23
Résultat net	115.888	45.088
Éléments recyclables en résultat net	-14.077	-49.376
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-23.172	-80.287
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	9.095	30.910
Éléments non recyclables en résultat net	-110.825	-113.144
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-134.411	-134.040
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par CP	-48.017	-49.935
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence NR		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	71.603	70.830
Total gains et pertes comptabilisés directement en CP	-124.903	-162.521
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en CP	-9.015	-117.433
Part du groupe	-18.935	-120.930
Part des minoritaires	9.920	3.497

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2023	4.645.081	2.355.856		2.809.086	-96.103	-66.417	9.647.503	348.527	9.996.030
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2024	4.645.081	2.355.856		2.809.086	-96.103	-66.417	9.647.503	348.527	9.996.030
Changement de méthodes - 2024									
Autres				-24.200			-24.200	4	-24.196
Capitaux propres clôture corrigés	4.645.081	2.355.856		2.784.886	-96.103	-66.417	9.623.303	348.531	9.971.834
Variation de capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes									
Autres									
Résultat de l'exercice				105.968			105.968	9.920	115.888
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					35.299	1.539	36.839		36.839
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					780		780		780
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					36.079	1.539	37.618		37.618
Variation de périmètre									
Autres mouvements -2024								133.419	133.419
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	4.645.081	2.355.856		2.890.854	-60.025	-64.878	9.766.889	491.870	10.258.759



5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes à vue	1.188.831	715.654
Prêts	330.068	12.327
Opérations de pension	304.466	100.753
TOTAL	1.823.365	828.734
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-3
TOTAL	1.823.362	828.731

	30/06/24	31/12/23
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Dettes envers les établissements de crédit	30.690	1.603.507
Emprunts	8.701.285	7.284.277
Opérations de pension	11.126.724	5.647.113
TOTAL	19.858.699	14.534.897

5.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Comptes ordinaires débiteurs	17.570.976	18.476.249
Prêts consentis à la clientèle	95.194.472	94.594.040
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	112.765.448	113.070.289
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-8.029.551	-7.360.899
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	104.735.897	105.709.390

	30/06/24	31/12/23
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires créditeurs	54.504.669	54.797.293
Comptes à terme	25.647.780	26.463.038
Comptes d'épargne	15.369.491	14.867.162
Autres dettes envers la clientèle	4.755.990	3.488.003
Intérêts courus à payer	474.048	454.396
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	100.751.978	100.069.892

	30/06/24	31/12/23
VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE		
Secteur public	15.010.848	16.366.276
Entreprises financières	7.321.563	8.125.185
Entreprises non financières	20.694.713	20.484.453
Autre clientèle	57.724.854	55.093.978
TOTAL EN PRINCIPAL	100.751.978	100.069.892
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	100.751.978	100.069.892

	30/06/24	31/12/23
VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
Maroc	100.751.978	100.069.892
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	100.751.978	100.069.892
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	100.751.978	100.069.892

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/24			31/12/23		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.854.427	-3.769.257	5.085.170	8.635.725	-3.415.497	5.220.228
Terrains et constructions	3.640.661	-510.294	3.130.367	3.566.610	-475.526	3.091.084
Équipement, Mobilier, Installations	1.067.809	-996.395	71.414	1.065.338	-983.994	81.344
Biens mobiliers données en location	746.076	-746.076		630.153	-595.362	34.791
Autres immobilisations	2.920.277	-1.229.187	1.691.090	2.874.748	-1.078.439	1.796.309
Droits d'utilisation des contrats de location	479.604	-287.305	192.299	498.876	-282.176	216.700
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	796.747	-631.364	165.383	780.214	-607.454	172.760
Logiciels informatiques acquis	9.997	-5.634	4.363	9.462	-5.634	3.828
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	786.750	-625.730	161.020	770.752	-601.820	168.932
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	4.816.852		4.816.852	4.817.359		4.817.359
TOTAL	14.468.026	-4.400.621	10.067.405	14.233.298	-4.022.951	10.210.347

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Valeur brute comptable en début de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306.908	306.908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.908	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	204.879
Autres provisions pour risques et charges	102.979	97.015
TOTAL	307.858	301.894

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Autres dettes représentées par un titre	4.887.909	5.556.835
Titres de créances négociables	4.887.909	5.556.835
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	5.967.025	5.833.243
Emprunts subordonnés	5.967.025	5.833.243
Titres subordonnés		
TOTAL	10.854.934	12.419.103

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Titres de créance négociables	6.760.947	5.707.579
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6.760.947	5.707.579
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL BRUT	6.760.947	5.707.579
Dépréciation		
TOTAL NET	6.760.947	5.707.579

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
impôts courants	15.154	38.552
impôts différés	292.072	291.336
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	307.226	329.888
impôts courants	61.159	47.240
impôts différés	1.123.432	1.090.613
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.184.591	1.137.853

5.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	8.459	13.650
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2.389.304	2.652.247
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.397.763	2.665.897
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	108.963	656.903
Charges à payer et produits constatés d'avance	947.618	925.200
Autres créditeurs et passifs divers	1.340.325	877.612
Dettes locatives	207.649	232.807
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2.604.555	2.692.522

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
AMIFA SÉNÉGAL	17.436	18.711
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	17.436	18.711

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	4.734.262	
Obligations et autres titres à revenu fixe	128.853	
Actions et autres titres à revenu variable	4.208.104	261.266
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	9.071.219	261.266



5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6.156.434	5.091.026
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	4.106.838	3.031.729
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.049.596	2.059.297
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	4.106.838	3.031.729
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3.922.717	2.850.472
Obligations	184.121	180.743
Autres titres de créance négociables		514
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.049.596	2.059.297
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	2.049.596	2.059.297

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	3.704	8.879
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
TOTAL	3.704	8.879

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

	en milliers de dh		
	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Portefeuille Créances sur la Clientèle :			
Encours Bilan au 2023 décembre	95.779.728	7.310.867	9.979.694
Encours Hors Bilan au 2023 décembre	15.974.924		
Provisions sous IFRS 9 au 2023 décembre	-708.707	-990.829	-5.661.363
Encours Bilan au 2024 juin	94.608.036	7.175.008	10.982.405
Encours Hors Bilan au 2024 juin	16.330.715		
Provisions sous IFRS 9 au 2024 juin	-674.065	-1.176.510	-6.178.976
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :			
Encours Bilan au 2023 décembre	828.731		
Encours Hors Bilan au 2023 décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023 décembre			
Encours Bilan au 2024 juin	1.823.365		
Encours Hors Bilan au 2024 juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2024 juin	-3		
Portefeuille Titres en JV/OCI :			
Encours Bilan au 2023 décembre	3.079.009		
Encours Hors Bilan au 2023 décembre	-		
Provisions sous IFRS 9 au 2023 décembre	-47.280		
Encours Bilan au 2024 juin	4.148.770		
Encours Hors Bilan au 2024 juin	-		
Provisions sous IFRS 9 au 2024 juin	-41.932		
Titres au coût amorti :			
Encours Bilan au 2023 décembre	5.707.579		
Encours Hors Bilan au 2023 décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023 décembre			
Encours Bilan au 2024 juin	6.760.947		
Encours Hors Bilan au 2024 juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2024 juin			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

	en milliers de dh				
	31/12/23	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/24
IMMOBILIER					
Valeur brute	483.629	4.931	-16.454	-7.152	464.954
Amortissements et dépréciation	-273.977	-28.119	15.878	5.042	-281.177
Total immobilier	209.652	-23.188	-576	-2.110	183.777
MOBILIER					
Valeur brute	15.247	3.019	-3.512	-105	14.649
Amortissements et dépréciation	-8.200	-1.521	3.512	80	-6.129
Total mobilier	7.046	1.498	-576	-25	8.519
TOTAL DROIT D'UTILISATION	216.698	-21.691	-576	-2.134	192.297

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	en milliers de dh				
	31/12/23	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/24
Dette locative	232.807	8.967	-31.821	-2.304	207.649

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

	30/06/24			30/06/23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2.566.668	-752.588	1.814.080	2.486.067	-650.682	1.835.386
Comptes et prêts/emprunts	2.529.347	-747.620	1.781.727	2.460.135	-646.928	1.813.208
Opérations de pensions	715	-4.968	-4.253	387	-3.754	-3.367
Opérations de location financement	36.606		36.606	25.545		25.545
Opérations interbancaires	63.299	-402.011	-338.712	58.950	-339.427	-280.477
Comptes et prêts sur emprunts	57.825	-274.267	-216.442	53.429	-237.608	-184.179
Opérations de pensions	5.474	-127.744	-122.270	5.521	-101.819	-96.298
Emprunts émis par le groupe		-89.373	-89.373		-93.587	-93.587
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	2.084		2.084	1.680		1.680
Titres à revenus fixes	2.084		2.084	1.680		1.680
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	60.172	-2.851	57.321	57.738	-8.590	49.148
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	140.035	-54.725	85.310	106.211	-16.317	89.894
Charges d'intérêts sur dettes locatives		-3.493	-3.493		-4.799	-4.799
TOTAL	2.832.258	-1.305.041	1.527.217	2.710.646	-1.113.402	1.597.245

2.2 COMMISSIONS NETTES

	30/06/24			30/06/23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	302.944	-24.200	278.744	282.395	-32.216	250.179
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	301.705	-24.200	277.505	280.829	-32.216	248.613
Sur titres	1.239		1.239	1.566		1.566
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	42.164		42.164	31.999		31.999
Produits de gestion d'opcm						
Produits sur moyens de paiement	42.164		42.164	31.999		31.999
Assurance						
Autres						
TOTAL	345.108	-24.200	320.908	314.394	-32.216	282.178

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	493.563	64.941
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	465.185	75.506
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	28.378	-10.565
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	27.877	34.706
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-30.838	-4.309
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	58.714	39.015

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/24		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Bons du Trésor	3.922.717	38.670	-44.580
Obligations	184.121		-17.262
Autres titres de créance négociables			
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.106.838	38.670	-61.842
Impôts		-15.178	24.273
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.106.838	23.492	-37.569
Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	2.049.596	67.124	-97.167
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2.049.596	67.124	-97.167
Impôts		-26.346	27.218
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	2.049.596	40.778	-69.948

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	en milliers de dh					
	30/06/24			30/06/23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	41.915	-154.410	-112.495	32.521	-151.135	-118.614
TOTAL	41.915	-154.410	-112.495	32.521	-151.135	-118.614



2.6 COÛT DU RISQUE

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-63.924	-113.135
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	71.199	-12.962
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	71.199	-12.962
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-135.123	-100.173
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-135.123	-100.173
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-602.491	-113.100
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-602.491	-113.100
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-28.630	-23.201
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-695.045	-249.436
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-202.093	-371.420
Récupérations sur prêts et créances	13.508	2.718
Comptabilisés au coût amorti	13.508	2.718
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
TOTAL	-883.630	-618.138

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	24.060	4.299
Plus value de cession	24.060	4.299
Moins value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-19.772	-19.560
TOTAL	4.288	-15.261

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	30/06/24	31.12.2023
Impôts courants	15.154	38.552
Impôts différés	292.072	291.336
Actifs d'impôts courants et différés	307.226	329.888
Impôts courants	61.159	47.240
Impôts différés	1.123.432	1.090.613
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.184.591	1.137.853

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Charge d'impôts courants	-41.756	-12.648
Charge nette d'impôts	-4.696	-2.616
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-46.452	-15.264

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Résultat avant impôt	162.340	48.653
Charge d'impôt sur les bénéfices	46.452	15.264
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	29%	31%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	30/06/24	31.12.2023
Taux d'impôt en vigueur	39%	38%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-10%	-6%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	29%	31%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Charges de personnel	-592.851	-583.887
Impôts et taxes	-39.986	-24.813
Charges externes	-332.872	-315.799
Autres charges d'exploitation	-125.086	-131.853
Annulation Charges relatives aux contrats de location	33.033	40.209
CHARGES D'EXPLOITATION	-1.057.762	-1.016.143

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-127.053	-125.407
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-29.641	-36.367
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-156.694	-161.773

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-3.493	-4.799
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-29.641	-36.367

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

- L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :
- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires HOLDAGRO et la société TARGA
- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de leasing CAM LEASING, La société d'affacturage CAM FACTORING, la société de paiement AL FILAHI CASH et TAMWIL EL FELLAH qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit: ce domaine regroupe la FONDATION ARDI , AMIFA et l'ASSOCIATION ISMAILIA pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs: ce domaine regroupe les sociétés de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION
- Banque Participative: ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 30 Juin 2024, ce domaine comprend les filiale GCAM DOC, IMMOVERT , CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS, ainsi que les deux OPCI IMMOVERT PLACEMENT et SECURE REAL ESTATE INVEST

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	en milliers de dh							
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'Interets	1.347.476	2.041	60.819	33.408	45	83.428		1.527.217
Marge sur Commissions	303.155		5.215		22.425	-17.072	7.185	320.908
Produit Net Bancaire	2.057.620	2.040	66.472	33.938	22.889	66.927	7.184	2.257.070
Résultat Brut d'Exploitation	990.497	764	38.650	5.507	9.582	20.264	-22.650	1.042.614
Résultat d'Exploitation	136.738	764	32.612	-3.370	9.582	5.010	-22.353	158.983
Résultat Avant Impôts	120.193	600	32.653	-4.308	9.563	9.161	-5.522	162.340
Résultat Net	63.540	349	30.781	-4.308	9.563	13.603	2.360	115.888
Résultat Net Part du Groupe	63.541	332	30.781	-606	7.424	13.842	-9.345	105.968

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	en milliers de dh							
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Total Bilan	134.775.111	142.952	2.018.815	222.941	156.598	3.913.530	4.602.287	145.832.234
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9.189.409				46.006		97.070	9.332.485
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	7.214.629	120.821	-474.000	-18.405	-16.185	-203.723	-466.703	6.156.434
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	1.758.867		4.659		58.889		947	1.823.362
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	98.648.385		2.201.873	212.723		3.672.916		104.735.897
Titres au coût amorti	6.760.947							6.760.947
Éléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19.530.766		326.031			1.902		19.858.699
Dettes envers la clientèle	98.630.011		58.027		36.706	2.027.234		100.751.978
Capitaux propres	7.845.047	23.466	475.619	95.192	64.296	201.743	1.553.396	10.258.759

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	30/06/24			
	Encours sains	Encours en souffrance		Provisions
Maroc	1.823.362			
Europe				
Afrique				
Autres				
TOTAL EN PRINCIPAL	1.823.362			
Créances rattachées				
Provisions				
Valeurs nettes au bilan	1.823.362			

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers de dh											
	Encours sains		Encours en souffrance		Provisions		Encours sains		Encours en souffrance		Provisions	
	Bucket 3	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1	Bucket 3	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1	Bucket 3	Bucket 1
Maroc	101.783.044	10.982.404	-6.178.976	-1.176.509	-674.066	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706		
Europe												
Afrique												
Autres												
Total en principal	101.783.044	10.982.404	-6.178.976	-1.176.509	-674.066	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706		

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Engagements de financements donnés	12.717.656	12.592.703
Aux établissements de crédit	79.893	4.521
À la clientèle	12.637.763	12.588.182
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	945.585	
Des établissements de crédit	945.585	
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Engagements de garantie donnés	3.926.470	3.760.007
D'ordre des établissements de crédit	24.195	24.010
D'ordre de la clientèle	3.902.275	3.735.997
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2.460.125	2.286.622
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.442.150	1.449.375
Engagements de garantie reçus	7.173.303	7.083.231
Des établissements de crédit	7.141.204	7.051.132
De l'état et d'autres organismes de garantie	32.099	32.099

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	204.879	204.879
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	204.879	204.879

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%



7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	30/06/24	31/12/23
Charge normale de l'exercice	6.286	12.571
Charge d'intérêt	3.555	7.111
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	9.841	19.682
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	30/06/24	31/12/23
Dette actuarielle d'ouverture	204.879	204.879
Charge normale de l'exercice	6.286	12.571
Charge d'intérêt	3.555	7.111
Écarts d'expérience	372	4.178
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-10.213	-23.860
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	204.879	204.879
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	34.918.514	75,2%	75,2%
MAMDA	3.443.608	7,4%	7,4%
MCMA	3.443.608	7,4%	7,4%
CDG	4.645.083	10%	10%
TOTAL	46.450.813	100%	100%

RÉSULTAT PAR ACTION	30/06/24	31/12/23
Nombre d'actions	46.450.813	46.450.813
Résultat Part Groupe (En KDH)	105.968	41.591
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DHS)	2,28	0,90

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

	30/06/24	31/12/23
Prêts, avances et titres	-3.425.290	-3.425.290
Comptes ordinaires	-3.240.211	-3.240.211
Prêts		
Titres	-185.079	
Opération de location financement		
Actif divers	-5.628.188	-5.628.188
TOTAL ACTIF	-9.053.478	-9.053.478
Dépôts	-3.322.417	-3.322.417
Comptes ordinaires		
Autres emprunts	-3.322.417	
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	-5.731.061	-5.731.061
TOTAL PASSIF	-9.053.478	-9.053.478
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/24
Intérêts et produits assimilés	-48.816
Intérêts et charges assimilés	51.629
Commissions (produits)	-61.781
Commissions (charges)	2.038
Prestations de services données	
Prestations de services reçues	
Loyers reçus	
Autres	-17.166

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	NÉANT

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

	30/06/24	31/12/23
FONDS PROPRES	13.678.273	13.521.837
Fonds propres de catégorie 1	10.394.885	10.255.548
Fonds propres de catégorie 2	3.283.388	3.266.289
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	7.878.738	7.678.848
Risque de marché en approche standard	215.084	161.247
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	606.796	602.809
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	9,56%	9,72%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	12,58%	12,81%

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

	30/06/24	31/12/23
FONDS PROPRES	151.708	151.578
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	151.708	151.578
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	151.708	151.578
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	151.000	151.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	708	578
Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	37.504	40.987
EXIGENCE/Risque de crédit	37.504	40.987
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	32,36%	29,59%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	32,36%	29,59%

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Crédit Agricole du Maroc a reçu de la part de l'Administration fiscale, en juin 2024, un avis de vérification portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le revenu et la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus au titre des exercices 2020 à 2023. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêté des comptes.

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée du Crédit Agricole du Maroc S.A et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 10 258 759 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 115 888.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) arrêtés au 30 juin 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe relatif aux passifs éventuels qui expose le contrôle fiscal en cours dont fait l'objet la banque.

Casablanca, le 26 septembre 2024

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 06 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkaddour
CASABLANCA
Tél 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé



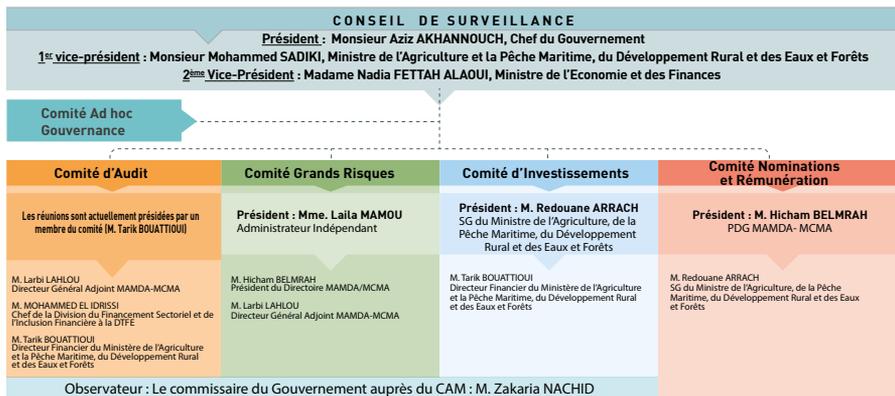
I – INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Groupe du Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonne gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directeur sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de douze administrateurs : huit Administrateurs représentants de l'État : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Ministre de l'Économie et des Finances ; ainsi que cinq autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière – DTFE- Ministère de l'Économie et des Finances, Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics, Wali chargé de mission auprès du ministre de l'Intérieur) ; Trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG ; ainsi qu'un membre indépendant. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :



1.2 Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant le premier semestre de l'exercice 2024, les points évoqués lors des réunions du Comité d'Audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants :

- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 et au 31 mars 2024 ;
- Présentation du plan d'audit interne et des plans de contrôle et de conformité au titre de l'exercice 2024, ainsi que les réalisations des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2023 ;
- Présentation des principaux enseignements du rapport sur le dispositif de contrôle interne du CAM au titre de l'exercice 2023 ;
- Présentation des principales conclusions des missions d'audit de la sécurité des systèmes d'information.

1.3 Comité d'investissement

Le comité d'investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

1.4 Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la Banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyse de la qualité du portefeuille des crédits.

Durant le premier semestre 2024, le comité Grands Risques a principalement traité les points suivants :

- Données Financières (social et consolidé) à fin décembre 2023 ;
- Evolution de la qualité du portefeuille crédit à fin décembre 2023 ;
- Dispositif du processus de recouvrement ;
- Dispositif risque climatique ;
- Suivi des recommandations des derniers comités ;
- Projet d'amélioration du dispositif de notation interne (risque crédit) ;
- Situation des risques financiers (marché, liquidité, taux d'intérêt).

1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de rémunération et nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le CS dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts.

1.6 Comité Ad hoc Gouvernance

Le comité ad hoc gouvernance a été institué pour statuer sur les questions de gouvernance, notamment la cooptation des administrateurs indépendants.

Il est à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 14 décembre 2022, a décidé de la cooptation de Madame Laila MAMOU au sein du conseil de surveillance du Crédit Agricole du Maroc et à la présidence du comité des Grands Risques. La cooptation d'un autre administrateur indépendant pour présider le Comité d'Audit est en cours.

2) Le Directoire

Le Directoire via les Comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur Contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de Contrôle Interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de Contrôle Interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés :

Durant le premier semestre 2024, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	2	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2023 et au premier trimestre 2024.	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes.
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	5	Cession de biens ;	Cession : Approbation du transfert de propriétés du CAM ;
Divers	5	APE	• Lancement d'un programme obligataire ;
		ICAAP	• Validation du rapport ICAAP 2023 ;
		PRCI	• Validation du PRCI 2023 ;
Divers		• Location de biens immobiliers du CAM	
Total	12		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre du premier semestre 2024, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 26 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 76 MDH au terme de ladite période.

3) Comités Directeurs & Comités d'exploitation

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance.

Ainsi cette nouvelle cartographie couvre l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

- Les comités de Pilotage et de Supervision : trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :
 - » Comité Directeur Groupe ;
 - » Comité PMCO ;
 - » Comité Pilotage des Risques.
- Les Comités de Gestion des Risques : Quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :
 - » Comité Management du Risque Crédit ;
 - » Comité ALM ;
 - » Comité Conformité et Contrôle Interne. ;
 - » Comité du Patrimoine Hors Exploitation.

- Les Comités Commerciaux : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :

- » Comité Commercial ;
- » Comité BFI ;
- » Comité Synergies Multi-Marchés ;
- » Comité Produits et Relation Clients.

- Les Comités de Crédit et de Recouvrement : Cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et de recouvrement de créances impayées :

- » Comité Crédit Siège ;
- » Comité de Pilotage de Recouvrement ;
- » Comité Recouvrement ;
- » Comité des Créances Sensibles ;
- » Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement.

- Les Comités RH et Supports : trois comités pour superviser et rationaliser l'allocation des RH :

- » Comité Capital Humain ;
- » Comité Tech Factory ;
- » Comité Moyens & Services.

4) Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

5) Comités de crédit

5.1 Comités d'octroi de crédit

Les comités d'octroi de crédit sont habilités à statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements, les modifications de lignes d'engagement existantes et les demandes de restructuration.

Comités de Crédit du Réseau :

Comité Point de Vente, Comité Direction Régionale et Comité par Marché (Retail, Agri-Agro, Entreprises et Corporate).

Comité de Crédit du Siège (CCS) :

Le CCS est habilité à statuer sur les demandes dépassant les compétences des Comités de Crédit du Réseau. Il est subdivisé par Marché : CCS Marché Corporate, CCS Marché Entreprise, CCS Marché Retail et CCS Marché Agri-Agro.

5.2 Comités de pilotage, suivi et recouvrement du crédit

Comité de Pilotage des Risques :

Ce comité examine, analyse et pilote l'exposition globale et consolidée du groupe par rapport aux risques et assure leur prévention et leur couverture par les fonds propres. Il valide la stratégie globale, ainsi que les dispositifs et les processus de prise en charge des risques.

Comité des Créances Sensibles :

Ce comité examine la situation des clients non contentieux présentant des critères de dégradation de la qualité du risque. Il statue également sur les créances à intégrer ou à retirer de la Watch-list, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

Comité de Déclassement, Radiation & Provisionnement :

Pour le risque de crédit, ce comité décide du déclasserment des créances dans la catégorie appropriée de CES, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées, ainsi que de la radiation comptable des CES.

Pour les autres risques, ce comité est chargé d'examiner les propositions de dotations aux provisions émanant des entités responsables.

Il décide également de la constitution de provisions pour risques généraux, non affectées.

Comité de Recouvrement du Contentieux Siège :

Ce comité est habilité à statuer dossier par dossier sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructuration de créances en souffrance en recouvrement amiable ou judiciaire.

6) Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres de jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

7) Comités Risques Opérationnels

En conformité avec les exigences réglementaires, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place deux comités dédiés à la supervision de la gestion du risque opérationnel :

Comité de risque Opérationnel CAM :

est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif de Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.

Comité des risques opérationnels métiers :

en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événement et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

8) Audit Interne

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe par la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Il est à noter que depuis juin 2021, les processus d'Audit Interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès, diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. Les visites de progrès réalisées par l'IFACI en 2022 et en 2023 confirment la réalisation d'actions d'amélioration ciblées et ont été couronnées par le maintien de la certification.

Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit Annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la banque, des prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du plan d'audit obéit une méthodologie rigoureuse conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant notamment les modalités de recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un responsable de Pôle qui coiffe une équipe d'auditeurs, qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du Plan d'Audit Annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises.

Les travaux effectués par la fonction audit interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet d'une communication auprès du Président du Directoire, du Comité d'Audit et de Bank Al Maghrib dans le cadre du Rapport annuel sur les Activités de Contrôle Interne.

Les résultats des travaux des dites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour l'alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

9) Contrôle

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2ème niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1er niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de « contrôle réseau », « contrôle siège » et « contrôle et risque opérationnel filiales ». Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 64 collaborateurs.

10) Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 8 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servant de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.



II – DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-CORRUPTION

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées. C'est dans cette optique que le GCAM s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le Groupe à travers son code de déontologie sont : engagement, transparence, honnêteté, intégrité, confidentialité et sécurité.

Règles de bonne conduite du GCAM

- Respect des dispositions réglementaires ;
- Protection des actifs du GCAM ;
- Non-utilisation d'informations privilégiées et délit d'initié ;
- Traitement des données à caractère personnel ;
- Gestion des conflits d'intérêts ;
- Gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- Prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- Alerte professionnelle ;
- Coopération et partage de l'information ;
- Vigilance dans l'exercice de son activité ;
- Prévention du harcèlement sexuel et moral ;
- RSE ;
- Sécurité et qualité de vie au travail ;
- Protection de l'environnement.

Certification ISO 37001

Le CAM a fait appel à EUROCOMPLIANCE, un organisme agréé, afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001, suite à un audit approfondi.

En mai 2023, la banque a obtenu la certification à la norme ISO 37 001 de son dispositif de management anti-corruption.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le Groupe dispose d'un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :

- Des comités périodiques qui regroupent les plus hautes fonctions hiérarchiques de la banque et qui veillent au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur ;
- Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du code déontologique de la banque, les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect desdites dispositions.
- Une Direction de la Déontologie et de Lutte Anti-Corruption qui veille au respect des dispositions éthiques, à la mise en place du système de management anti-corruption et à la sensibilisation régulière des collaborateurs aux questions éthiques.

Audit de surveillance de la certification ISO 37001

Le 1er semestre 2024 a été marqué par un événement significatif dans le cadre de l'engagement de la banque en matière d'intégrité et d'éthique. En avril 2024, la Direction de la Déontologie a réussi à maintenir la certification ISO 37001 du CAM pour la 2ème année consécutive, suite à l'audit de surveillance réalisé par l'organisme de certification EUROCOMPLIANCE. Le maintien de cette certification reflète les efforts soutenus de la direction et de l'ensemble des collaborateurs et démontre l'engagement continu de notre banque à promouvoir une culture d'intégrité et de transparence.

En parallèle à ce succès de certification, la direction a poursuivi les actions de mise en œuvre de son système de management anti-corruption, consolidant ainsi les bases de son engagement éthique.

Principales missions de la Direction de la Déontologie

La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du Groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation au continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux, l'alerte professionnelle et la lutte anti-corruption ;
- Renforcer le dispositif de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques et de lutte contre la corruption par les collaborateurs ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

Des politiques et des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir :

- Politique de lutte anti-corruption ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage ;
- Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption ;
- Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat ;
- Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc ;
- Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption.

Mise à jour du code de déontologie

Le code de déontologie du Groupe a été mis à jour afin d'intégrer les dispositions en matière de lutte contre la corruption. Il définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption. Il inclut notamment des dispositions relatives aux cadeaux, encadre les actions de mécénat et sponsoring et proscrie les paiements de facilitation.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt

Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- Une procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
- Des déclarations ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts, à chaque recrutement, mutation ou nomination à un poste de responsabilité conformément à la procédure en vigueur ;
- Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.

Des formations en présentiel, classes virtuelles et e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée en interne auprès des collaborateurs afin de favoriser leur engagement et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Alerte Professionnelle

Le droit d'alerte est une faculté donnée à l'ensemble des collaborateurs de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Le dispositif de gestion des alertes professionnelles est également ouvert à travers le site institutionnel aux tiers qui souhaitent signaler des comportements non éthiques à travers une adresse mail dédiée.

Gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers

Les collaborateurs doivent s'abstenir d'accepter, de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflits d'intérêts. De la même manière, il est interdit de solliciter des cadeaux auprès de personnes physiques ou de sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux acceptés, une valeur de 1000 dirhams est fixée. Si la valeur du cadeau dépasse le montant autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable de déontologie via le SI Déontologie.

Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc

En réponse aux exigences réglementaires en matière du système de management anti-corruption, la procédure décrivant le processus d'évaluation du risque de corruption des tiers est mise en place. Elle permet de cadrer pleinement les modalités d'évaluation des tiers et ce, selon les niveaux de risques et des montants engagés afin d'éviter au CAM tout risque y afférent.

Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat

Dans le cadre des actions du programme anticorruption, les actions de mécénat et sponsoring constituent une autre zone de risque prise en compte. Cette procédure permet une vigilance et évaluation particulières par rapport à l'organisation de mécénat /sponsoring et d'avoir le maximum de transparence concernant l'évènement, le budget global, les critères d'attribution et les bénéficiaires.

Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption

L'identification des risques est un préalable à la démarche de mise en conformité avec la réglementation relative à la lutte anticorruption, l'élaboration d'une cartographie des risques de corruption permet de recenser les risques et d'élaborer un plan d'action visant à réduire leur probabilité de survenance.

La Cartographie des risques de corruption est constituée de fiches de RDC, et s'appuie sur une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels le CAM est exposé dans le cadre de ses activités et tient compte d'un certain nombre d'éléments (secteur d'activité, zone géographique, etc.).

Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption.

Le processus d'investigations relatives aux cas de corruption a pour mission d'investiguer sur les allégations de corruption dans le cadre des opérations et des activités du GCAM.

La Direction Centrale de l'inspection mène les investigations nécessaires dans le but de collecter les éléments de preuve et établir un rapport d'inspection, et en informe la Direction de la Déontologie. Le résultat final de l'investigation est transmis par la Direction Centrale de l'Inspection aux Ressources Humaines pour application des sanctions disciplinaires en vigueur conformément à la procédure y afférente.

Formation et Communication

Le Crédit Agricole du Maroc a déployé un programme de formation et de sensibilisation sur la thématique de lutte contre la corruption au profit de l'ensemble des collaborateurs.

L'objectif de cette formation étant de vulgariser la thématique de la corruption et présenter les différentes composantes du dispositif anti-corruption mis en place au sein du CAM.

Des sessions de formations spécifiques ont été dispensées au profit de la population identifiée comme étant exposée aux risques de corruption.

Le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un plan de communication tout au long de l'année 2023 et 2024 à travers les actions suivantes :

- Une campagne d'affichage au niveau des locaux du CAM ;
- La mise à jour de l'espace de déontologie de l'intranet afin de mettre à la disposition des collaborateurs l'ensemble des documents et des supports liés à la Déontologie à jour ;
- L'intégration au niveau du site institutionnel d'une rubrique dédiée aux Alertes des tiers.

La Direction de la Déontologie a mis en place des capsules e-learning sur la thématique du système de management anti-corruption en collaboration avec l'académie du Groupe, visant à sensibiliser et former les collaborateurs. En parallèle une série de mailings destinés à l'ensemble des collaborateurs, visant principalement à collecter les engagements du respect de la politique de lutte contre la corruption et du code de déontologie.

Amélioration du SI Déontologie

La Direction de la Déontologie a mis à jour le SI Déontologie, l'outil de collecte et de traitement des flux de déclarations (Conflits d'intérêts, cadeaux et alertes professionnelles). Cette mise à jour a apporté plusieurs améliorations notables principalement sur le volet « déclaration de conflits d'intérêts ».

Indicateurs de suivi

Afin de mesurer le degré d'appropriation du dispositif par les collaborateurs, des indicateurs de suivi ont été mis en place et font l'objet d'un suivi régulier.



III - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1) Risque de Crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la banque dans son intégralité et dans les délais impartis.

1.1. La fonction Gestion du Risque de Crédit

La banque attache une grande importance à l'instauration d'une gouvernance et à une organisation efficace et efficiente afin de bien maîtriser le risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (le Pôle Management du Risque Crédit, le Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, le Pôle Engagements PME et Professionnels, le Pôle Réalisation des Engagements et la Direction Centrale Plateforme Engagement Centralisée) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la banque, le Directoire, la banque commerciale, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remedial Management.

La gouvernance et l'organisation du risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités qui sont régis par des chartes qui en précisent les domaines de compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique.

1.2. La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque de Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques.

La politique Générale du Risque de Crédit est dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.

La Politique Générale du Risque de Crédit de la banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Déploiement d'une organisation adéquate ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Définition d'un cadre de fonctionnement qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Respect des règles légales, prudentielles et éthiques ;
- Equilibre entre les opportunités commerciales et la qualité de crédit ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations ;
- Suivi du respect de la politique générale du risque crédit.

La politique générale du risque de crédit est déclinée par secteur d'activité, segment de marché, zone géographique.

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

i. Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
 - L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
 - Le déploiement d'un système de contrôle et de suivi qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
 - La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
 - L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
 - La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
 - La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
 - La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
 - L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
 - L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
 - Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit ;
 - L'utilisation de normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.
- Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :
- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
 - Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
 - Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
 - Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
 - Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
 - Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
 - Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

ii. Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système d'octroi dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi approfondi des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

iii. Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus complexes sont traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

i. Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties en cas de détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la débaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

ii. Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le Dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La tenue régulière de comités spécifiques aux suivis des créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenus sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles inscrite en Watch-List donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la Wl, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux et qui présentent des critères de dégradation de la qualité du risque. Ainsi, il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- La réactivité des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

2) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui décrit une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Il peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
 - Des groupes d'intérêt ;
 - Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
 - Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.
- Pour ce qui est du risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêts, il est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. À ce titre, un suivi rapproché des clients dépassant 5% des fonds propres est réalisé.

Un dispositif de limites est déployé pour assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Les limites de concentration du risque de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes :

- Limites sectorielles ;
 - Limites par filière ;
 - Limites par segment ;
 - Limites individuelles ; par groupe d'affaire et contrepartie.
- Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :
- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
 - Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
 - Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
 - Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité ;
 - Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
 - Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.
- Le dispositif de limites retenu par la banque est revu autant que nécessaire et est réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

3) Risque de marché

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque, dans le respect des exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de titres et d'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie et ce aussi bien en dirhams qu'en devises.

Définition Risque de marché :

Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières. Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat de la banque.

La gestion des risques de marché au sein de la banque a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

3.1. Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en trois catégories :

a. Les risques systémiques

Ces risques systémiques sont des risques de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'un grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché. À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change : Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes :

i. Le risque de défaut

Ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est soumise à une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

Le risque de dégradation de la qualité de crédit : Ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

ii. Autres risques :

Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, le risque de crédit est plus élevé que celui des autres types de risque de marché fait la loi dans le portefeuille.

3.2. Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché : Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :
 - Le risque de liquidité : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières ;
 - Le risque de concentration (division de risque) : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, ...

3.3. Les risques liés à l'activité Change

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque et de ses clients.

Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

3.4. Stratégie des risques de marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
 - Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
 - La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
 - La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...)
 - La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
 - L'adoption des meilleurs pratiques sur le plan de la gestion des risques de marché pour l'ensemble des contreparties.
- Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

3.5. Politiques des risques de marché :

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
- Un dispositif de suivi des indicateurs.

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par des comités "BFI" et "ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement
- D'encadrer les risques sur le plan de la gestion des risques de marché pour l'ensemble des contreparties.

Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;

- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

Dispositif de limites opérationnelles :

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
 - La limite sur position courte de change ;
 - Les limites relatives aux durées, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.
- En effet, Le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :
- Limites de contrepartie sur opérations de marché ;
 - Limites internes de marché ;
 - Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.

Elles sont validées, renouvelées ou revues, à la demande, lors des comités directeurs BFI et ALM sur la base d'indicateurs multicritères.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

b. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

INSTANCES DE GOUVERNANCE, DÉONTOLOGIE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES



c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
Le CAM a opté pour une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et durée pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La sensibilité :
La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée.
Duration : La durée d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat.
La durée varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la Duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et du coupon de rendement. Lorsque la maturité est longue, la Duration est élevée.
Value at Risk (VaR) : Le VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.
Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes :

- La normalité de la distribution des profits et pertes ;
 - La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
 - La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.
- Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.) ;
- La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés ;
- Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :
 - La composition du portefeuille ;
 - La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
 - L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
 - Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%. Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et réglementaires faisant suite à la circulaire n°2/07/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les « stress tests » parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Stress test interne : Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis. Les différents scénarios utilisés au niveau de rendement sur les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Ces stress tests sont présentés dans le cadre du Comité Directeur « ALM » présidé par un membre du Directoire.

Ces stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques et ce, à travers :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Périmètre de couverture des stress tests
Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée. Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur les composants suivants :

- Le résultat de l'activité ;
 - La valeur de l'actif ;
 - Les fonds propres.
- Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :

- L'activité obligataire ;
- L'activité boursière ;
- L'activité Change ;
- L'activité OPCVM.

Scénarios des stress tests : Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique). Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risque pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché
Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation. Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation du portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book). Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages.

Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs :
Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limit.

e. Système de gestion :
L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.). Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.
Des reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaires, suivi trimestriel.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.
3.6. Organisation du pôle pilotage des risques financiers :
dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :



4) Risque ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.
Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, à moyen et à long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux, etc.) et ce, par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

4.1. Politique de gestion des risques ALM
Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM au sein du CAM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.
La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité :
Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers. Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent la série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif et de l'horis bilan. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan ajouté à la position nette de l'horis bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagés ou présents au bilan. Quant à l'analyse dynamique, elle consiste à élargir le champ de l'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles. Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par la Banque Centrale dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle : reportings réglementaires, dont le ratio de liquidité à court terme « LCR », l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress tests de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif global de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. À cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité, etc.

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, à moyen et à long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.
Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration, etc.) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité Directeur ALM.
Par ailleurs, depuis l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour [i] du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et [ii] l'amélioration de son adossement bancaire tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 30 Juin 2024, le LCR du CAM s'est établi à un niveau confortable, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).
De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre du premier semestre 2024.
Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation, sur une base dynamique, des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leur niveau de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :
La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires : l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux. L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable.
En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou

de baisse des taux) ;
• Mesure des impasses/Gaps de Taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;

• Au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
• Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRBB, les gestionnaires ALM mesurent l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarios tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la perturbation ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
• Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses [mensuel].

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

- Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan et de l'horis bilan utilisés dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'un point de vue, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...) et d'autre part, les actifs et passifs à taux variable écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et de leurs modalités révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle ;
 - Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.
- Principales limites en termes d'impasses en taux :

- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 3 mois : Min -3 Mrds dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.
La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- Analyse sectorielle ;
- Évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- Évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité, etc.).

Ainsi, en appliquant la norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRBB) au 30 Juin 2024, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 pbs ressort un impact de -2,7% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et +2,4% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 6,7% de fonds propres de catégorie 1 de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change
Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.
La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites au bilan et à l'horis bilan de la banque.
La gestion du risque de change consiste à mesurer, en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence). La pratique consiste à produire des Gaps de liquidité globaux dans chaque temps puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces Gaps pour une couverture optimale.

4.2. Présentation du Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM :
Le Comité ALM se charge de prendre toutes les mesures qui il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de la banque (taux, liquidité, change, prix et contrepartie financière).
La fréquence de tenue du Comité ALM est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité Directeur ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions des gestionnaires ALM.

Le Comité Directeur ALM suit les orientations, à moyen et à long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixe les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procède à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats concrets.
Dans le cadre de ses missions, le Comité Directeur ALM doit également veiller aux équilibres bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

4.3. Description du Backtesting des modèles d'écoulement
La gestion du risque de taux et du risque de liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la Direction ALM. Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan.

En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.
Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

5) Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En complément aux exigences réglementaires, le CAM a mis en place une Direction Centrale au sein du « Pôle Contrôle et Risque Opérationnel Groupe » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, directement rattachée au Directoire.
Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels, ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives destinées à en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM, au titre du premier semestre 2024, concerne les principales lignes métiers de la banque ainsi que ses principales filiales.

5.1. Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM. Ladite politique a pour enjeu de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du GCAM s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des managers risques opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel. Ils sont responsables d'un ou plusieurs métiers et métiers métiers et sont chargés de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et au niveau des filiales. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle internes ou autres) au niveau du siège, du réseau et des filiales. Ces correspondants sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système

des entités contrôlées ;
• Les chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré à travers un dispositif global de gouvernance déclinée via les instances suivantes :

- Le Comité Risque Opérationnel CAM : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et des méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.
- Le Comité Risques Opérationnels Métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3. Principaux outils méthodologiques

a. Cartographie des risques opérationnels
La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par priorité, avant de mettre en place des stratégies pour les atténuer.
Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de deux axes :

- Une approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...) ;
- Une approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations, ...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.
Au 30/06/2024, il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, dont notamment :

- Traiter et analyser les événements, incidents et pertes de la période émanant de différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit et inspection, ...) ;
- Détecter et identifier les nouveaux risques potentiels ;
- Formaliser les nouveaux risques identifiés au niveau des fiches risques ;
- Traiter les fiches risques avec les métiers concernés pour la validation des risques et l'élaboration des plans d'action pour leur atténuation ;
- Analyser les autres événements déclencheurs, internes ou externes, pouvant impacter les risques existants au niveau de la cartographie (changements organisationnels, informatisation d'un processus, nouvelle réglementation, etc.).

• Clôturer les risques dont les plans d'actions ont permis de verrouiller les sources de risques.
La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors des comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
- Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- Présentation et validation des mises à jour de la cartographies (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification, etc.).

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels du GCAM prévoit l'identification et le pilotage des plans d'actions afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement », en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

c. Processus de collecte des événements, incidents et pertes
En plus des événements réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.
Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

d. Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse du suivi et du pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reporting permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et des incidents. Il existe 3 types de reporting :

- Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels et ce, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO ;
- Des reporting consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

• Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des encours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit.
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

• Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie ;

• Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle) ;

• Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière ;

• Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

• Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,

- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur provisionnées à hauteur de :

- * 20 % pour les créances pré-douteuses ;
- * 50 % pour les créances douteuses ;
- * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés :

• Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement ;

• Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles ;

• Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 Portefeuilles de titres

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Établissements de Crédit en :

- Titres de participation ;
- Participations dans les entreprises liées ;
- Titres de l'activité du portefeuille ;
- Autres emplois assimilés.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis ; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.


BILAN

en milliers de dh

ACTIF	30/06/24	31/12/23
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	3.604.032	4.297.145
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	3.799.708	2.502.105
À vue	2.136.736	1.385.419
À terme	1.662.972	1.116.686
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	97.738.199	98.959.509
Crédits de trésorerie et à la consommation	47.744.834	48.931.520
Crédits à l'équipement	24.894.471	24.993.003
Crédits immobiliers	16.846.780	17.030.511
Autres crédits & financement participatifs	8.252.114	8.004.475
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	808.174	816.271
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	13.240.917	7.474.423
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8.618.309	5.381.396
Autres titres de créance	311.591	181.633
Titres de propriété	4.311.018	1.911.394
AUTRES ACTIFS	5.138.555	4.921.174
TITRES D'INVESTISSEMENT	6.751.226	5.697.258
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6.751.226	5.697.258
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.141.016	3.085.543
Participations dans les entreprises liées	1.375.765	1.318.470
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.765.251	1.767.073
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	718.324	849.141
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	455.586	463.543
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.933.520	6.982.854
TOTAL	142.329.258	136.048.965

HORS BILAN

	30/06/24	31/12/23
ENGAGEMENTS DONNÉS	16.330.715	15.974.924
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	238.386	86.183
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	11.964.738	11.847.304
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	225.316	305.440
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.902.275	3.735.997
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS REÇUS	7.887.789	7.051.132
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	746.585	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.141.204	7.051.132
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de dh

	30/06/24	30/06/23
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.681.748	3.566.877
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	27.652	23.522
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.479.031	2.408.267
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	142.630	138.931
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	115.013	104.029
Commissions sur prestations de service	308.435	290.543
Autres produits bancaires	608.988	601.586
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.503.865	1.878.749
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	408.121	340.665
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	752.337	655.906
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	89.373	93.587
Autres charges bancaires	254.034	788.590
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	2.177.883	1.688.128
Produits d'exploitation non bancaire	19.954	13.236
Charges d'exploitation non bancaire	87.870	89.883
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1.047.570	1.015.331
Charges de personnel	536.681	534.873
Impôts et taxes	23.690	22.370
Charges externes	356.356	328.918
Autres charges générales d'exploitation	34.983	35.799
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	95.860	93.370
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1.068.988	915.955
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	628.876	374.045
Pertes sur créances irrécouvrables	191.265	361.448
Autres dotations aux provisions	248.847	180.462
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	187.805	403.721
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	156.819	187.194
Récupérations sur créances amorties	11.228	22.711
Autres reprises de provisions	19.758	193.817
RÉSULTAT COURANT	181.214	83.917
Produits non courants	39	40
Charges non courantes	43.616	39.827
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	137.637	44.130
Impôts sur les résultats	34.042	8.889
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	103.595	35.241


TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	30/06/24	31/12/23
Produits d'exploitation bancaire perçus	3.681.748	6.729.923
Récupérations sur créances amorties	11.228	23.863
Produits d'exploitation non bancaire perçus	19.993	21.805
Charges d'exploitation bancaire versées	-2.396.277	-4.280.813
Charges d'exploitation non bancaire versées	-131.486	-306.818
Charges générales d'exploitation versées	-1.047.570	-2.136.855
Impôts sur les résultats versés	-34.042	-18.129
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	103.595	32.977
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1.297.604	-35.768
Créances sur la clientèle	1.518.877	-3.964.756
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-6.875.934	1.913.879
Autres actifs	-217.382	-80.534
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.435.805	-4.411.529
Dépôts de la clientèle	617.558	857.383
Titres de créance émis	-668.926	-781.048
Autres passifs	470.517	-285.938
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-1.017.087	-6.788.312
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-913.493	-6.755.335
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.075	4.361
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-56.797	-185.505
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-49.722	-181.145
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Émission de dettes subordonnées	133.530	-61.668
Émission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés	136.572	1.468.926
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	270.102	1.407.258
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	-693.113	-5.529.222
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4.297.145	9.826.367
VIII. TRÉSORERIE À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3.604.032	4.297.145

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	30/06/24	30/06/23
Intérêts et produits assimilés	2.649.313	2.570.719
Intérêts et charges assimilés	1.249.831	1.090.158
MARGE D'INTÉRÊT	1.399.482	1.480.561
Commissions perçues	308.435	290.543
Commissions servies	5.480	5.543
MARGE SUR COMMISSIONS	302.955	285.000
Résultat des opérations sur titres de transaction	336.198	-30.477
Résultat des opérations sur titres de placement	24.684	-110.907
Résultat des opérations de change	127.566	104.993
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	488.448	-36.391
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	145.175	113.792
Diverses autres charges bancaires	158.176	154.834
PRODUIT NET BANCAIRE	2.177.883	1.688.128
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1.446	-1.731
Autres produits d'exploitation non bancaire	19.954	9.831
Autres charges d'exploitation non bancaire	87.323	89.883
Charges générales d'exploitation	1.047.570	1.015.331
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.061.498	591.015
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	652.094	525.589
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	228.191	-18.491
RÉSULTAT COURANT	181.214	83.917
RÉSULTAT NON COURANT	-43.577	-39.787
Impôts sur les résultats	34.042	8.889
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	103.595	35.241
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	103.595	35.241
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	95.860	93.370
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	3.021	8.058
Dotations aux provisions pour risques généraux	199.044	145.000
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions	19.271	193.522
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	7.075	18
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles		
Plus-values de cession sur immobilisations financières		3.405
Moins-values de cession sur immobilisations financières	548	
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	375.720	84.724
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	375.720	84.724

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	30/06/24	31/12/23
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	1.989.384	160.054	522.428	1.143.288	3.815.154	3.703.493
VALEURS REÇUES EN PENSION			304.396		304.396	100.736
Au jour le jour			304.396		304.396	100.736
À TERME						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE		319.965			319.965	
Au jour le jour						
À TERME		319.965			319.965	
PRÊTS FINANCIERS			1.342.834		1.342.834	1.112.505
AUTRES CRÉANCES						514
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	1.114		6.743		7.857	11.394
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	1.990.498	480.019	2.176.401	1.143.288	5.790.206	4.928.643

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

CRÉANCES	"Secteur public"	Secteur privé			30/06/24	31/12/23
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	"Autre clientèle"		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	1.740.043	295.210	29.479.264	12.442.199	43.956.716	45.209.188
Comptes à vue débiteurs	779.997	295.210	9.856.565	6.280.826	17.212.598	18.096.421
Créances commerciales sur le maroc	2.279		1.818.834	1.115.205	2.936.318	3.069.226
Crédits à l'exportation			360.569	35.670	396.239	640.012
Autres crédits de trésorerie	957.767		17.443.296	5.010.497	23.411.560	23.403.529
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				2.134.085	2.134.085	2.095.108
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	1.183.312	2.261.463	11.389.928	8.559.834	23.394.537	23.554.376
CRÉDITS IMMOBILIERS			6.157.512	10.082.006	16.239.518	16.413.457
AUTRES CRÉDITS	50.000	3.120.866	585.060	1.844.815	5.600.741	5.884.689
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	804.041				804.041	809.322
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR				3.766.077	3.766.077	3.690.612
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		40.161	1.244.240	1.366.257	2.650.658	2.119.029
TOTAL	3.777.396	5.717.700	48.856.004	40.195.273	98.546.373	99.775.780


VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		30/06/24	31/12/23
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS	60.262	15.369.534	4.263.990	298.356	19.992.143	13.171.681
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		15.369.534			15.369.534	11.078.654
Obligations				251.329	251.329	181.120
Autres titres de créance	60.262				60.262	513
Titres de propriété			4.263.990	47.028	4.311.018	1.911.394
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL	60.262	15.369.534	4.263.990	298.356	19.992.143	13.171.681

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	9.059.593	9.059.593	9.059.593			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	4.734.262	4.734.262	4.734.262			
Obligations	128.853	128.853	128.853			
Autres titres de créance						
Titres de propriété	4.196.479	4.196.479	4.196.479			
TITRES DE PLACEMENT	4.215.854	4.219.993	4.195.239	42.321	87.075	87.075
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.878.252	3.922.717	3.880.700	38.670	44.580	44.580
Obligations	222.500	182.738	200.000		41.932	41.932
Autres titres de créance						
Titres de propriété	115.102	114.539	114.539	3.651	563	563
TITRES D'INVESTISSEMENT	6.621.725	6.582.427	6.352.486		18.004	9.721
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	6.621.725	6.582.427	6.352.486		18.004	9.721
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	19.897.173	19.862.014	19.607.318	42.321	105.079	96.796

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	30/06/24	31/12/23
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	602.145	579.285
Sommes dues par l'État	502.063	483.169
Sommes diverses dues par le personnel	95	61
Divers autres débiteurs	99.988	96.054
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3.087.888	3.088.352
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.448.522	1.253.537
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	5.138.555	4.921.174

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Émettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital en %	Provision	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				14.511	15.154	
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%		50	
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%		8	
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%		100	
SOGETA	Agriculture		0,00%		300	
SUNABEL	Agriculture	190.173	0,38%	311		
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%		197	
FRUMAT	Agro Industrie		0,00%		14.499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71.000	20,00%	14.200		
BANQUES, FINANCES & SERVICES				783.105	31.303	10.190
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125.000	100,00%	151.000		
HOLDAGRO	Agro Industrie	36.376	99,66%	36.251		
INTERBANK	Service	11.500	18,00%		1.403	
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%	1.795		
SWIFT	Service				23	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%	10.000		
DAR ADDAMANE	Banque		0,00%			
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	5.280	3.502	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%	3.905		
RÉGIONAL GESTION	Société de gestion	1.000	18,00%		180	
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150.000	7,17%	7.038	6.400	
FIROGEST	Société de gestion	2.000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	2.443	5.057	
FINEA	Nantissement de marchés	300.000	0,22%	560		
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%	356		
CAM LEASING	Crédit à la consommation	158.000	100,00%	158.000		
AL FILAHI CASH	Gestion d'actif	65.000	100,00%	57.639	7.361	
CAM COURTAGE	Courtage Assurance	100	100,00%	100		5.390
MSIN	Société de bourse	10.000	80,00%	15.410		4.800
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%	872	628	
SGFG	Gestion de Fonds	4.374	4,54%	59		
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%	11.765		
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%	204.000		
AFREXIMBANK	Banque	47.500.000	0,06%	4.727		
AMIFA	Micro finances	47.011	40,00%	11.655	6.750	
CAM FACTORING	FACTORING	100.000	100,00%	100.000		
DIVERS				2.072.567	6.290	104.823
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	15.208	1.357	
GCAM DOC	Gestion d'archive	10.000	100,00%	5.187	4.813	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%	500		
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À RABAT	Développement Local			450		
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local			6.990		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	12,64%	21.303		1.525
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI			1.300.000		61.911
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI			90.000		5.419
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI			200.000		9.917
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%	432.729		26.050
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%		120	
SCI LIMA				200		
DOTATIONS DIVERSES				270.833	65.018	
TOTAL				3.141.016	117.764	115.013


IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements / Régularisation	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.040.055	14.051			1.054.106	576.513	22.008			598.520	455.586
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170				8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement											
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1.019.906	14.051			1.033.957	568.343	22.008			590.350	443.607
- Immobilisations incorporelles hors exploitation											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.444.423	42.746	17.183	0	9.469.986	2.461.569	92.146	17.183	-65	2.536.466	6.933.520
- Immeubles d'exploitation	4.237.724			26.053	4.263.777	318.057	14.907			332.964	3.930.813
- Mobilier et matériel d'exploitation	972.906	18.614	17.183		974.338	842.142	20.255	17.183		845.215	129.123
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.306.865	8.300		5.286	1.320.451	1.035.091	32.571		-122	1.067.540	252.911
- Immobilisations corporelles hors exploitation	2.768.160	8.492		898	2.777.549	266.279	24.412		57	290.748	2.486.801
- Immobilisations en cours	158.768	7.340		-32.236	133.872						133.872
TOTAL	10.484.478	56.797	17.183	0	10.524.093	3.038.081	114.153	17.183	-65	3.134.986	7.389.107

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT A L'ETRANGER	30/06/24	31/12/23
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		96.941	111.671	2.033	210.645	1.711.443
VALEURS DONNÉES EN PENSION	11.124.175				11.124.175	5.643.990
Au jour le jour						
À terme	11.124.175				11.124.175	5.643.990
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	4.770.000	2.545.000	237.000		7.552.000	6.005.000
Au jour le jour						
À terme	4.770.000	2.545.000	237.000		7.552.000	6.005.000
EMPRUNTS FINANCIERS				737.523	737.523	850.885
AUTRES DETTES		14.382	221		14.603	22.642
INTÉRÊTS COURUS A PAYER	60.755	2.764	29.973	1.936	95.428	64.606
TOTAL	15.954.930	2.659.087	378.865	741.492	19.734.374	14.298.566

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DEPÔTS	Secteur public	Secteur privé			30/06/24	31/12/23
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	6.798.507	1.426.630	14.086.846	31.084.594	53.396.576	53.628.795
COMPTE D'ÉPARGNE				15.369.491	15.369.491	14.867.161
DÉPÔTS À TERME	7.262.405	5.886.853	3.935.919	7.938.027	25.023.204	25.736.668
EMPRUNTS FINANCIERS	624.576				624.576	726.370
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	237.784	269	1.862.702	1.901.294	4.002.049	2.858.993
INTÉRÊTS COURUS À PAYER				474.047	474.047	454.396
TOTAL	14.923.272	7.313.752	19.885.467	56.767.452	98.889.943	98.272.384

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	30/06/24	31/12/23
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	85.000	90.625
CRÉDITEURS DIVERS	338.511	273.942
Sommes dues à l'État	233.716	168.346
Sommes dues aux organismes de prévoyance	51.275	48.422
Sommes diverses dues au actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	33.799	40.630
Divers autres créditeurs	7.153	3.975
COMPTES DE RÉGULARISATION	969.572	557.999
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1.393.083	922.565


PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/23	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/24
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	7.839.706	640.178	198.201		8 281 683
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	7.118.213	626.190	156.815		7.587.589
Titres de placement	115.453	10.885	39.263		87.075
Titres de participation et emplois assimilés	116.267	3.021	1.523		117.765
Titres d'investissement	10.320		600		9.720
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	95.768				95.768
Autres actifs	383.684	81	4		383.761
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1.618.367	248.430	17.635	-42.582	1.806.581
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	10.928	2.605			13.532
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.121.868	199.044			1.320.912
Provisions pour autres risques et charges	468.890	46.782	17.635	-42.582	455.455
Provisions réglementées					
TOTAL	9.458.073	888.608	215.836	-42.582	10 088 263

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	30/06/24	31/12/23
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)	Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)
MAD	4.439.500		10 ANS	Subordonnées	4.439.500	133.500			
MAD	1.350.000		Perpetuelles	Subordonnées Perpetuelles	1.350.000	70.000			
TOTAL	5.789.500				5.789.500	203.500			

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/23	Affectation du résultat	Autres variations	30/06/24
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	4.845.177	32.977		4.878.154
Réserve légale	138.350	1.649		139.999
Autres réserves	2.350.970	31.328		2.382.298
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2.355.856			2.355.856
Capital	4.645.081			4.645.081
Capital appelé	4.645.081			4.645.081
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	32.977	-32.977	103.595	103.595
TOTAL	9.523.235		103.595	9.626.830

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

TITRES	30/06/24	31/12/23
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	3.387.223	4.490.414
Devises à recevoir	154.065	903.120
Dirhams à livrer	147.751	595.610
Devises à livrer	1.543.338	1.643.605
Dirhams à recevoir	1.542.068	1.348.080
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	3.387.223	4.490.414

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	28.952	138.610	138.544	29.018
B. T.V.A. Récupérable	19.646	102.813	101.764	20.695
sur charge	16.852	90.082	88.470	18.464
sur immobilisations	2.794	12.730	13.294	2.230
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A. = (A-B)	9.306	35.797	36.780	8.323


ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
Engagements de financement et de garantie donnés	16.330.715	15.974.924
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	238.386	86.183
Engagements de financement en faveur de la clientèle	11.964.738	11.847.304
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	225.316	305.440
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.902.275	3.735.997
Engagements de financement et de garantie reçus	7.887.789	7.051.131
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	746.585	-1
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.141.204	7.051.132
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTÉRÊT

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
INTÉRÊTS PERCUS	2.649.313	2.570.719
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	27.652	23.522
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.479.031	2.408.267
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	142.630	138.931
INTÉRÊTS SERVIS	1.249.831	1.090.158
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA	408.121	340.665
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	752.337	655.906
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	89.373	93.587
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTÉRÊT	1.399.482	1.480.561

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3.425.263		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	3.425.263		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	14.754.784		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	4.770.000		
TOTAL	19.524.784		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
ACTIF :	4.181.168	3.686.201
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	133.193	280.514
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	1.463.427	624.466
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	2.407.989	2.227.440
Titres de transaction, de placement et d'investissement	129.211	498.887
Autres actifs	28.944	36.009
Titres de participation et emplois assimilés	18.405	18.886
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	4.181.168	3.686.201
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	734.392	846.247
Dépôts de la clientèle	1.989.303	2.038.958
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	1.457.473	800.996
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	1.036.637	2.071.435
Engagements reçus		
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	971.901	305.440

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh						
Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	17.183	17.183		7.075	7.075	
TOTAL	17.183	17.183		7.075	7.075	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Titres de participations & titres de placement	115.013	104.029
TOTAL	115.013	104.029


RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
PRODUITS	578.826	591.823
Gains sur les titres de transaction	392.483	430.456
Plus value de cession sur titres de placement	20	439
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	39.263	49.307
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	147.060	111.621
CHARGES	90.378	628.214
Pertes sur les titres de transaction	56.285	460.933
Moins value de cession sur titres de placement	3.714	14.501
Étalement de la prime d'investissement / placement		
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	10.885	146.152
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	19.494	6.628
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	488.448	-36.391

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
CHARGES DE PERSONNEL	536.681	534.873
Dont salaires & appointements	50.357	54.242
Dont charges d'assurances sociales	40.290	40.863
Dont charges de retraite	56.056	51.573
Dont charges de formation	7.911	7.725
Dont autres charges de personnel	382.067	380.470
IMPÔTS ET TAXES	23.690	22.370
Taxes urbaines & taxes d'éligibilité	4.860	4.804
Patente	13.017	12.928
Autres impôts & taxes	5.814	4.638
CHARGES EXTERNES	356.356	328.918
Loyers de crédit-bail et de location	82.256	85.526
Frais d'entretien et de réparation	77.146	75.738
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	19.482	17.240
Transports et déplacements	23.933	22.202
Publicité, publications et relations publiques	17.767	17.955
Autres charges externes	135.772	110.258
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	34.983	35.799
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	95.860	93.370
TOTAL	1.047.570	1.015.331

COMMISSIONS

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
COMMISSIONS PERÇUES	347.127	320.498
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	38.693	29.955
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	900	980
Commissions sur fonctionnement de compte	107.364	101.889
sur moyens de paiement	145.057	140.766
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	55.114	46.908
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	5.480	5.502
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
Sur achats et cessions de titres	5.480	5.502

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	NOMBRE DE COMPTES (CLIENT)		MONTANTS EN MILLIERS DE DIRHAMS	
	30/06/24	31/12/23	30/06/24	31/12/23
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.218	2.400	373.495	352.173
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	114	96		
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion			2.864.399	2.554.880
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	9	9	2.213.784	2.329.284

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (MAROC)

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Produit Net Bancaire	2.177.883	1.688.128
Résultat Brut d'Exploitation	1.061.498	591.015
Résultat Avant Impôt	137.637	44.130

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	en milliers de dh	
	Montants	Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats
Décision de l'Assemblée Générale 26 juin 2024		
Report à nouveau		Réserve légale
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves
Résultat net de l'exercice	32.977	Dividendes
Prélèvement sur les bénéficiaires		Report à nouveau
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation
TOTAL A	32.977	TOTAL B
		32.977

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	608.988	601.586
Gains sur titres de transaction	392.483	430.456
Plus-values de cession sur titres de placement	20	439
Produits sur opérations de change	147.060	111.621
Divers autres produits bancaires	9.970	9.763
Charges sur exercices antérieurs	20.192	
Reprises de provision sur dépréciations des titres de placement	39.263	49.307
AUTRES CHARGES BANCAIRES	254.034	788.590
Charges sur titres de transactions	56.285	460.933
Cotisation au fonds de garantie	85.327	79.965
Charges opération de change	19.494	6.628
Moins values sur cession de titres	3.714	14.501
Autres charges	78.330	80.411
Dotations aux Provisions sur titres	10.885	146.152
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	19.954	13.236
Dont plus values de cession d'immobilisation	7.121	3.536
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	12.833	9.699
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	87.870	89.883
Charges sur valeurs et emplois divers	64.640	64.150
Autres charges non bancaires	23.230	25.733
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1.068.988	915.955
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	187.805	403.721
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	39	40
Charges non Courantes	43.616	39.827

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

	en milliers de dh	
	30/06/24	30/06/23
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	181.214	83.917
Réintégrations fiscales	6.853	5.688
Déductions fiscales	56.069	116.629
Résultat courant théoriquement imposable	131.998	-27.023
Impôt théorique sur résultat courant	49.829	8.889
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	82.169	-35.912

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

	en milliers de dh	
	30/06/24	
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	137.637	
. Bénéfice net	137.637	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	6.853	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		56.069
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		
. Déficit brut fiscal		88.421
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		


DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture (1)	30/06/2024
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	19/09/2024
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

DATES Contrôle Fiscal sur les exercices non prescrits 2020,2021,2022 & 2023 déclenché en juillet-2024

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital :				en milliers de dh
Montant du capital social souscrit et non appelé				4.645.081
Valeur nominale des titres				100
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %	
	Exercice précédent	Exercice actuel		
ÉTAT MAROCAIN	31.780.465	34.918.514	75,2%	
MAMDA	3.134.311	3.443.608	7,4%	
MCMA	3.134.311	3.443.608	7,4%	
CDG	4.227.678	4.645.083	10%	
TOTAL	42.276.765	46.450.813	100%	

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	30/06/24	30/06/23	30/06/22
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	15.617.370	14.234.896	12.831.837
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	2.177.883	1.688.128	2.043.644
Résultat avant impôts	137.637	44.130	306.009
Impôts sur les résultats	34.042	8.889	73.075
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	4.981.748	3.967.681	3.964.921
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	2,23	0,8	6
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	536.681	534.873	531.033
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.867	3.886	3.882

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

Nature	Date souscription	Date échéance	Maturite	Taux	principal	" Intérêts Courus "	Total
CD	14/11/2019	14/11/2024	5 ANS	3,00	267.000	5.095	272.095
CD	12/06/2020	12/06/2027	7 ANS	3,40	500.000,00	850,00	500.850
CD	15/06/2020	15/06/2027	7 ANS	3,40	300.000,00	425,00	300.425
CD	17/06/2020	17/06/2027	7 ANS	3,40	200.000,00	245,56	200.246
CD	18/01/2021	18/01/2026	5 ANS	2,66	210.000,00	2.544,73	212.545
CD	16/02/2021	16/02/2026	5 ANS	2,48	260.000	2.418	262.418
CD	19/02/2021	19/02/2028	7 ANS	2,77	50.000	508	50.508
CD	11/11/2021	11/11/2028	7 ANS	2,79	200.000	3.596	203.596
CD	15/11/2021	15/11/2026	5 ANS	2,50	50.000	792	50.792
CD	28/04/2023	28/04/2025	2 ANS	4,35	1.000.000	7.613	1.007.613
CD	27/09/2023	25/09/2024	52 SEMAINES	3,54	50.000	1.362	51.362
CD	02/10/2023	30/09/2024	52 SEMAINES	3,54	50.000	1.337	51.337
CD	31/10/2023	25/10/2024	52 SEMAINES	3,44	349.000	8.104	357.104
CD	29/11/2023	27/11/2024	52 SEMAINES	3,40	160.000	3.234	163.234
CD	28/02/2024	28/08/2024	26 SEMAINES	3,27	243.000	2.715	245.715
CD	24/04/2024	24/04/2026	2 ANS	3,59	233.000	1.557	234.557
CD	24/04/2024	23/04/2025	52 SEMAINES	3,42	100.000	637	100.637
CD	29/04/2024	28/04/2025	52 SEMAINES	3,44	200.000	1.185	201.185
CD	08/05/2024	08/05/2026	2 ANS	3,59	267.000	1.411	268.411
CD	29/11/2023	01/12/2025	2 ANS	3,68	150.000	3.281	153.281


PASSIF ÉVENTUEL

Le Crédit Agricole du Maroc a reçu de la part de l'Administration fiscale, en juin 2024, un avis de vérification portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôts sur le revenu et la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus au titre des exercices 2020 à 2023. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêtés des comptes.

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
CRÉANCES SUR LES ECA	319.965							319.965
PRÊTS FINANCIER	5.928			26.977	137.167	1.169.052		1.339.124
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6.198.792	4.335.496	3.431.889	3.772.949	14.736.773	10.859.238	18.518.196	61.853.333
TITRES DE CRÉANCE	99.996		9.095.753	396.088	1.212.398	3.109.378	5.983.561	19.897.174
CRÉANCES SUBORDONNÉS								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS		271.979	90.465	105.880		250.000		718.324
TOTAL EMPLOIS	6.624.681	4.607.475	12.618.107	4.301.894	16.086.338	15.387.668	24.501.757	84.127.920

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
DETTES ENVERS LES ECA	9.624.897	4.424.278	1.420.000	3.207.000				18.676.175
EMPRUNTS FINANCIERS		40.824	47.073	72.730	158.509	378.933	39.454	737.523
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	2.975.671	7.457.923	7.041.611	7.054.209	1.082.319	36.047		25.647.780
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS		343.000	776.000	1.300.000	1.120.000	1.300.000		4.839.000
DETTES SUBORDONNÉES					759.500	2.030.000	3.000.000	5.789.500
TOTAL RESSOURCES	12.600.568	12.266.025	9.284.684	11.633.939	3.120.328	3.744.980	3.039.454	55.689.978

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
3	4 407 101	4 164 834	101 328	140 939

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	10.258.799	7.601.121
Watchlist	5.709.258	1.147.103

EFFECTIF

	en nombre	
	30/06/24	31/12/23
Effectifs rémunérés	3.815	3.918
Effectifs utilisés	3.815	3.918
Effectifs équivalent plein temps	3.815	3.918
Cadres équivalent plein temps	2.411	2.481
Employés équivalent plein temps	1.404	1.437
Taux d'encadrement	63,2%	63,3%

RÉSEAU

	en nombre	
	30/06/24	31/12/23
Guichets permanents	491	495
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	621	621
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	30/06/24	31/12/23
Comptes courants	257.169	244.758
Comptes chèques (hors MRE)	539.892	522.614
Comptes MRE	17.270	16.371
Comptes d'épargne	828.685	817.517
Comptes à terme et bons de caisse	3.228	3.357
TOTAL	1.646.244	1.604.617

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 30/06/2024 :

en milliers de dh

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur
2015	140.500		7 ANS	4,42% [fixe]
2015	759.500	759.500	10 ANS	4,8% [fixe]
2016	70.000		7 ANS	4,11% [fixe]
2016	180.000	180.000	10 ANS	4,33% [variable]
2016	350.000	350.000	10 ANS	4,43% [fixe]
2017	1.000.000	1.000.000	10 ANS	4,22% [fixe]
2018	500.000	500.000	10 ANS	4,10% [fixe]
2019	450.000	450.000	10 ANS	3,71% [fixe]
2019	631.600	631.600	PERPÉTUELLE	5,78% [variable]
2019	218.400	218.400	PERPÉTUELLE	5,91% [variable]
2020	140.000	140.000	PERPÉTUELLE	5,90% [variable]
2020	60.000	60.000	PERPÉTUELLE	5,44% [variable]
2022	250.000	250.000	10 ANS	3,18% [variable]
2022	950.000	950.000	10 ANS	4,07% [variable]
2022	300.000	300.000	PERPÉTUELLE	5,77% [variable]


FONDS PROPRES

	en milliers de dh	
	30/06/24	31/12/23
FONDS PROPRES	13.652.668	13.542.010
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	10.526.882	10.423.036
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	9.232.882	9.129.036
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	7.000.937	7.000.937
- Instruments de fonds propres de base versés	4.645.081	4.645.081
- Prime d'émission	2.355.856	2.355.856
Résultats non distribués	2.485.893	2.383.948
Autres réserves	139.999	138.350
Autres immobilisations incorporelles	-393.947	-394.199
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)	1.294.000	1.294.000
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	3.125.786	3.118.974
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	2.927.420	2.927.420
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	173.809	179.792
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-393.947	-394.199
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de cathégorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	8.502.358	8.204.948
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	7.719.898	7.483.235
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	215.084	161.288
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	567.376	560.425
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,90%	10,16%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	12,85%	13,20%

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.

De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

		en milliers de dh			
		30/06/24		31/12/23	
Ventilation des risques		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	13.182.082	64.606	11.523.265	249.444
	ECA	4.981.737	2.183.084	3.742.869	1.799.521
	Entreprises	83.071.360	52.830.376	84.071.372	53.025.111
	Clientèle de détail	38.091.083	21.669.077	37.485.277	21.000.595
	autre actif	25.513.434	19.751.584	23.553.914	17.465.765
	TOTAL	164.839.696	96.498.725	160.376.697	93.540.434
	Risque de marche (risque de change)		2.688.550		2.016.100
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)		7.092.194		7.005.316	

AUTRES ÉTATS

ÉTAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	
Créances subordonnées	

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection d'états de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 15 617 370 dont un bénéfice net de KMAD 103 595, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe relatif aux passifs éventuels qui expose le contrôle fiscal en cours dont fait l'objet la banque.

Casablanca, le 26 septembre 2024

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél: 05 22 54 80 00 - Fax: 05 22 29 56 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

Les Commissaires aux Comptes
COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkaddour
CASABLANCA
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé